

DELIBERATION CA043-2014

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
Vu l'avis de la commission des statuts du 02 juin 2014

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 19 juin 2014.

- **Objet de la délibération** Changement d'intitulé de l'UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services

Le conseil d'administration réuni le 03 juillet 2014 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le changement d'intitulé de l'UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services en UFR Tourisme Hôtellerie Culture est approuvé.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 24 voix pour.

Fait à Angers, le 04 juillet 2014

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **07 juillet 2014**



**3.1. CHANGEMENT D'INTITULE DE L'UFR INGENIERIE DU TOURISME, DU
BATIMENT ET DES SERVICES**

Avis favorable à l'unanimité avec 10 voix pour de la commission des statuts du 02 juin 2014.

Le conseil d'administration approuve le changement d'intitulé de l'UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services en UFR Tourisme Hôtellerie Culture (THC).